

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
14 02 2022

L'an deux mille vingt deux, le 14 février à dix huit heure, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
09 02 2022

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12
Absents :
Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine M DAVID Franck , M DECOTE Yves, M FASSET Gêrôme, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

EXCUSES : M THIEBAUD Pierre,

SECRETAIRE DE SEANCE : M DAVID Franck

22 – 08 Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau - PTGE

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique.

Il doit permettre à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Ainsi, il s'agit de mobiliser à l'échelle du territoire des solutions privilégiant les synergies entre les bénéfiques socio-économiques et les externalités positives environnementales, dans une perspective de développement durable du territoire. Le PTGE doit en outre intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux.

La circulaire du 7 mai 2019, relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est venue préciser l'outil "projet de territoire" ainsi que ses modalités d'élaboration et de mise en oeuvre.

Sur le périmètre du SMDL et plus largement sur la partie Nord Jurassienne, la ressource en eau est principalement souterraine (nappe). Elle est exploitée pour l'alimentation en eau potable (80% des prélèvements), l'irrigation agricole et les prélèvements industriels notamment le site de Tavaux (Inovyn).

Dans le cadre d'une collaboration étroite avec l'ensemble des autres partenaires (Pays Dolois, Services de l'Etat, EPCI et syndicats d'eau potable, Chambre d'agriculture, Fédération pêche, monde associatif...), cette démarche permettrait d'aborder les conséquences du changement climatique sur nos rivières et la nappe d'accompagnement, et plus particulièrement la disponibilité de la ressource à long terme tant en qualité qu'en quantité suffisantes pour satisfaire les besoins actuels et futurs de notre territoire.

Le PTGE consiste, à travers un dialogue territorial sur une période de 2-3 ans, à :

- réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;
- identifier des programmes d'actions possibles pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- retenir l'un de ces programmes sur la base d'évaluations proportionnées notamment économiques et financières ;
- mettre en place les actions retenues ;
- suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Avant toute chose, la mise en œuvre d'une démarche PTGE nécessite dans sa phase de lancement :

- La définition d'un périmètre cohérent techniquement et en phase avec le projet de territoire,
- La mise en place de modalités de gouvernance locale adaptée,
- La désignation d'une structure porteuse
- Le montage financier de la première phase diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages.

Le Syndicat mixte Doubs Loue est compétent administrativement sur l'animation et la concertation dans le domaine de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention (Article 5.3 des statuts du SMDL – arrêté n°3920191224-0002 du 24 décembre 2019)

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le principe du lancement d'une démarche PTGE en lien avec les ressources souterraines présentes sur son périmètre d'intervention,
- **VALIDE** le principe d'un portage technique et l'animation de la démarche PTGE par le SMDL conformément à ses statuts,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les aides publiques nécessaires au lancement de la démarche auprès des organismes subventionneurs tels que l'Agence de l'Eau, la Région BFC, l'Etat ou tout autre financeur potentiel.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à lancer les appels d'offres nécessaires à l'établissement du diagnostic des ressources disponibles,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de la présente convention,

Pour extrait conforme,

A Dole, le 14 février 2022,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER